

CAHIER DES CHARGES

Objet de la consultation :

**AGENCEMENT DU STAND « GUYANE »
AU SALON IFTM TOP RESA 2026**

Pouvoir Adjudicateur

COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE
12 rue Lallouette 97300 Cayenne (Siège)
5 rue de Stockholm – 75008 Paris (Antenne parisienne)

Date limite de réception des offres : le 21 juillet à 17h30 (heure de métropole).

SOMMAIRE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. OBJET ET FORME DU MARCHÉ	3
A) OBJET DU MARCHÉ:	3
B) LIEU D'EXECUTION : PARIS	3
C) DECOMPOSITION EN LOTS	3
D) VARIANTES	3
E) PROCEDURE DE PASSATION	3
F) POUVOIR ADJUDICATEUR	3
3. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	3
4. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAI	4
G) CONDITIONS DE DELAI :	4
5. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION	4
H) DUREE DE MARCHÉ	4
I) DELAI D'EXECUTION	4
6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS	4
J) METHODOLOGIE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE	6
K) LIVRABLE	6
7. MODALITE D'EXECUTION ET OBLIGATION DU TITULAIRE	6
L) RESPONSABILITE, DEVOIR DE CONSEIL	6
M) INDEPENDANCE	6
N) CONFIDENTIALITE ET SECRET PROFESSIONNEL	6
O) REGLEMENT INTERIEUR	7
8. OBLIGATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	7
9. VERIFICATION ET RECEPTION	7
10. REMUNERATION DU TITULAIRE	7
11. CONTENU ET MODALITE DE REMISE DES OFFRES	7
P) CONTENU DU DOSSIER A REMETTRE :	7
Q) MODALITES DE REPOSE	8
12. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
R) CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES :	8
S) NEGOCIATIONS	9
T) ATTRIBUTION DU MARCHÉ	9
13. AUTRE RENSEIGNEMENT	9
U) CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
V) RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :	9
W) DROIT D'USAGE DES DOCUMENTS	9
14. INDEMNISATION DES CANDIDATS	9

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

<i>Raison sociale du pouvoir adjudicateur :</i>	Comité du Tourisme de la Guyane
<i>Adresse :</i>	12 rue Lallouette 97300 Cayenne
<i>Adresse courrier électronique :</i>	loic.buzare@ctguyane.fr
<i>Téléphone :</i>	0594 29 65 00
<i>Site Internet :</i>	http://www.guyane-amazone.fr
<i>Nom et qualité du Signataire du marché :</i>	Monsieur Jean Luc LE WEST

2. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

a) Objet du marché :

La présente consultation a pour objet de sélectionner le prestataire qui assurera l'agencement et la décoration du stand de la Guyane lors du salon professionnel IFTM Top Résa qui se déroulera du 15 au 17 septembre 2026.

b) Lieu d'exécution : Paris

Parc d'exposition de la Porte de Versailles à PARIS dans le hall 1.

c) Décomposition en lots

Les prestations attendues constituent un lot unique.

d) Variantes

Les variantes sont autorisées

e) Procédure de passation

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1 & R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

f) Pouvoir adjudicateur

Dans le présent cahier des charges, le Comité du Tourisme de la Guyane est dénommé "le pouvoir adjudicateur".

3. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont énumérées ci-dessous par ordre décroissant de priorité :

- 1) L'acte d'engagement dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seule foi ;
- 2) Le présent Cahier des charges dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seule foi ;

j) Contenu de la prestation

Le titulaire du marché devra, dans les délais prescrits par l'organisateur du salon IFTM Top Résa :

- **Proposer et assurer l'agencement ainsi que la décoration du stand**, en tenant compte des éventuelles contraintes techniques liées à son implantation (élingage, hauteur, réseaux, etc.).
- **Proposer une scénographie immersive valorisant l'identité guyanaise**, en s'inspirant notamment d'éléments architecturaux emblématiques (carbet traditionnel, végétation amazonienne, arbre remarquable...) ainsi que des principaux marqueurs identitaires de la destination (nature, sciences, cultures, biodiversité et spatial). Cette scénographie devra être déclinée au moyen de visuels grand format, d'un écran de grande dimension, de supports audiovisuels, d'éléments de décoration et, dans la mesure du possible, de végétaux naturels représentatifs de l'ambiance amazonienne.
- **Concevoir un agencement fonctionnel et attractif**, composé d'une signalétique identifiant clairement l'exposant principal ;
- **Le projet devra intégrer un Business Hub**, composé d'espaces de rendez-vous professionnels modulables, favorisant les rencontres d'affaires « face à face » de type « speed-meeting » dans un environnement confortable, fonctionnel et propice aux échanges (tables, assises de qualité, signalétique dédiée et, dans la mesure du possible, traitement acoustique ou visuel préservant la confidentialité des échanges). **L'agencement devra être conçu de manière évolutive** afin de s'adapter au nombre définitif de co-exposants retenus par le Comité du Tourisme de la Guyane, avec une capacité d'accueil comprise entre 6 et 12 co-exposants.
- **Le projet devra privilégier une circulation fluide des visiteurs, une visibilité optimale de l'ensemble des co-exposants et une forte attractivité visuelle du stand depuis les principales allées du salon.** L'organisation des espaces devra favoriser la découverte de l'offre touristique guyanaise, encourager les échanges professionnels et optimiser les conditions de travail des exposants.
- **Proposer toute solution d'agencement innovante** privilégiant les principes d'éco-conception, de modularité, de réemploi et de durabilité des matériaux.
- **Assurer le suivi de fabrication, le montage, la maintenance éventuelle pendant le salon ainsi que le démontage complet du stand.**
- **Fournir au pouvoir adjudicateur une présentation en 3D** du projet d'agencement faisant apparaître notamment le concept graphique, les cloisons, la localisation de la réserve, les différents espaces fonctionnels, le mobilier proposé, les équipements audiovisuels éventuels ainsi que les circulations.
- **Fournir un devis détaillé pour chaque solution proposée**, intégrant l'ensemble des prestations, fournitures, transports, installations, démontages et services complémentaires nécessaires à la parfaite fonctionnalité du stand.
- **Le stand devra donc permettre d'identifier clairement les différents espaces fonctionnels**, comprenant :

- Un espace d'accueil et d'information modulable, conçu pour évoluer tout au long du salon en espace d'animations, de démonstrations, de dégustations ou de présentations institutionnelles ;
- un espace central de convivialité et de co-working favorisant les échanges informels ;
- un Business Hub composé de plusieurs espaces de rendez-vous professionnels (6 à 12 co-exposants) ;
- une salle de réunion fermée, sécurisable par serrure ou système équivalent, destinée aux réunions confidentielles ;
- une réserve d'une superficie de **12 m²**.

j) Méthodologie et moyens mis en œuvre

La méthodologie et les moyens matériels et humains mis en œuvre sont ceux décrits par le titulaire dans son offre. Le titulaire s'engage à les respecter.

k) Livrable

Les livrables que le titulaire s'engage à remettre sont décrits dans son offre. Ils concernent l'ensemble du contenu de la prestation. Ils devront impérativement être vus et validés par le CTG avant l'installation définitive.

Une livraison incomplète ou partielle des livrables induira l'application des articles 29 et 30 du *CCAG fournitures courantes et de services* approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

7. MODALITE D'EXECUTION ET OBLIGATION DU TITULAIRE

l) Responsabilité, devoir de conseil

Le titulaire est tenu à une obligation de résultats en ce qui concerne l'exécution matérielle de ses prestations et à une obligation de moyens en ce qui concerne leur conception.

Le titulaire est également tenu à un devoir d'information et de conseil notamment en ce qui concerne le contenu du présent marché.

Le titulaire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une décision pouvoir adjudicateur différente de celle qu'il aura préconisée.

m) Indépendance

Le titulaire du marché doit présenter une totale indépendance à l'égard du pouvoir adjudicateur.

n) Confidentialité et secret professionnel

Le titulaire s'astreint à une utilisation strictement confidentielle des documents et données auxquels il aura eu accès.

Il s'engage à conserver secret et à ne pas divulguer les informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au fonctionnement du CTG dont il aurait pu avoir connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Cet engagement vaut pour le titulaire du marché, pour ses agents ou pour tout tiers travaillant pour son compte. En cas de non-respect de cette obligation le titulaire encourt notamment la résiliation du marché sans qu'il puisse prétendre au versement d'une quelconque indemnité et la mise en œuvre d'un recours contentieux au Tribunal Administratif de la ville de Cayenne.

o) Règlement intérieur

Lors de ses interventions dans les locaux du pouvoir adjudicateur, le titulaire doit se conformer aux dispositions applicables sur ces sites et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité

8. OBLIGATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur s'engage à mettre à disposition du titulaire toutes les informations, données et documents en sa possession et nécessaire à la bonne exécution des prestations notamment : les éléments de l'identité visuelle de la Collectivité Territoriale et celle du Comité du Tourisme ; les éventuelles spécificités concernant les exposants, et accessoirement des marqueurs culturels qui viendrait enrichir la solution retenue.

Il appartient au titulaire de demander au pouvoir adjudicateur toute information, donnée ou document complémentaire qui lui paraît nécessaire.

Il appartient également au titulaire d'informer sans délai le pouvoir adjudicateur de toute difficulté à obtenir une information.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toute demandes formulées par le titulaire et nécessaire à l'exercice de sa mission, a défaut le titulaire ne saurait être mis en cause des retards qui en découleraient.

9. VERIFICATION ET RECEPTION

Le pouvoir adjudicateur devra valider toutes les phases intermédiaires notamment les différentes maquettes et conceptions, les visuels. A défaut de validation, le titulaire devra procéder aux modifications demandées par le Comité du Tourisme.

10. REMUNERATION DU TITULAIRE

Le prix du présent marché figure dans l'acte d'engagement signé.

Le paiement s'effectuera de la façon suivante :

- Un acompte de 30% après validation par le CTG des travaux de conception du stand, et des visuels qui habilleront les cloisons, sur présentation d'une facture d'acompte.
- Le solde après la manifestation.

11. CONTENU ET MODALITE DE REMISE DES OFFRES

p) Contenu du dossier à remettre :

Le dossier à remettre comprend les documents suivants :

AU TITRE DE LA CANDIDATURE :

- 1) La lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas faisant apparaître les membres du groupement, (imprimé DC1 ou un document équivalent) datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat ;

- 2) Une copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire ;

AU TITRE DE L'OFFRE :

- 3) Un mémoire technique détaillé présentant, à partir du descriptif des prestations pour le stand en format 3D en couleur, un explicatif pour chaque solution d'aménagement proposée avec les variations possibles.
- 4) Un devis détaillé pour chaque solution permettant d'apprécier des différents postes de dépenses.
- 5) Une présentation des réalisations antérieures et celle de l'équipe projet afin d'apprécier l'expérience du candidat.

En cas de groupement chaque cotraitant doit transmettre les documents mentionnés aux points 2 à 4 pour la partie les concernant.

En cas de présentation de sous traitant (s) pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitant, le candidat produit pour chaque sous-traitant les documents mentionnés aux points 2 à 3 ci-dessus ainsi qu'un engagement écrit signé et daté par chacun d'entre eux qu'il disposera de ses capacités pour l'exécution du marché. De plus l'acte d'engagement sera accompagné des demandes d'acceptation du ou des sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous traitant désignés au marché en utilisant l'imprimé DC4 ou un document comportant les mêmes informations.

Les formulaires DC mentionnés ci-dessus sont disponibles sur internet :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

q) Modalités de réponse

Les candidatures sont dématérialisées et doivent être transmises :

1/ Sur la plateforme des marchés publics qui publie le marché

2/complété par une transmission simultanée par voie électronique aux responsables du marché aux adresses suivantes :

Loic.buzare@ctguyane.fr

sonia.cippe@guyane-amazone.fr

flavia.serve@guyane-amazone.fr

leidya.servier@guyane-amazone.fr

12. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

r) Critère de jugement des offres :

Après élimination des offres inappropriées le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivant :

Valeur technique	25%
Le prix	50 %
L'expérience	25%

La valeur technique sera notamment appréciée au vu des solutions proposées, et de leur éco-responsabilité (matériaux, etc.).

s) Négociations

La présente consultation se déroulant dans le cadre d'une procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres sur la base des critères énoncés ci-dessus.

t) Attribution du marché

Après l'analyse des offres, et leur classement, le candidat classé en tête devra signer sous 72h00 l'acte d'engagement (ATTRI 1) fourni par le pouvoir adjudicateur. Passé ce délai le pouvoir adjudicateur se retournera vers le candidat placé en deuxième position, ainsi de suite.

13. AUTRE RENSEIGNEMENT

u) Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges accompagné de ses annexes (plans du stand)

v) Renseignement complémentaire :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaire pour finaliser leur offre, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le lundi 06/07/2026 leur demande écrite éventuelle à l'attention des personnes responsables du marché aux adresses mails suivantes :

Loic.buzare@ctguyane.fr

sonia.cippe@guyane-amazone.fr

flavia.serve@guyane-amazone.fr

leidya.servier@guyane-amazone.fr

Une réponse commune sera envoyée à tous les candidats identifiables, ayant été destinataires du dossier de consultation ou ayant retiré le dossier de consultation, s'il s'agit de complément nécessaire à l'établissement de l'offre.

w) Droit d'usage des documents

Tous les documents de la consultation, y compris le présent règlement de la consultation sont propriété intellectuelle du pouvoir adjudicateur. Ils ne peuvent être communiqué à des tiers ou être utilisé à d'autres fins que la réponse à la présente consultation sans l'accord du pouvoir adjudicateur.

Toute utilisation, autre que celle nécessaire pour répondre à la présente consultation, ou diffusion effectuée sans autorisation engage la responsabilité de son auteur et peut notamment être punie des peines réprimant les atteintes à la propriété intellectuelle.

14. INDEMNISATION DES CANDIDATS

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

Personne responsable de cette consultation : Loïc BUZARÉ, Directeur des Services.